

## Plan comptable commenté

### I – COMPTES DE BILAN DE 1 A 5

Les opérations sont classées, en fonction de leur nature, selon une codification décimale. Chaque rubrique à deux chiffres peut elle-même être subdivisée en sous rubriques (à 3 ou 4 chiffres), si cela est utile.

#### 1) Comptes de capitaux

Valeur du patrimoine. Lors de l'établissement du premier bilan, les fonds associatifs sont déterminés, en effectuant la différence entre la somme des biens figurant à l'actif et celle des dettes, de toute nature, inscrites au passif. C'est donc le patrimoine de départ de l'association.

- **10. Fonds associatifs et réserves**

Apports, legs, subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables.

- **11. Report à nouveau**

En fin d'exercice, déficit ou excédent.

- **12. Résultat**

Résultat de l'année après le calcul suivant : produits – charges (déficit ou excédent).

- **13. Subventions d'investissement**

Subvention d'investissement affectées à des biens non renouvelables : certains biens ne sont pas renouvelables, leur durée de vie étant liée à un projet ponctuel, limité dans le temps (recherche scientifique, mission confiée par l'autorité publique...).

La subvention, dans ce cas, est atténuée au même rythme que le bien acquis, puisqu'il n'y a pas lieu à renouvellement et que l'opération est entièrement prise en charge par le financeur.

- **14. Provisions réglementées**

Secteur sanitaire et social – secteur fiscalisé.

- **15. Provisions pour risques et charges**

Risques (litiges, amendes, pénalités, risque d'emploi, etc.), charges (grosses réparations).

- **16. Emprunts et dettes**

Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers, dépôts et cautionnements.

- **17. Fonds dédiés**

Il est fréquent que des dons et legs, des subventions ne soient pas consommés à la fin d'un exercice, parce que tardifs ou nécessitant une mise en oeuvre s'étendant sur une longue période. Le "fonds dédié" est ensuite vidé au fur et à mesure des utilisations sur les exercices ultérieurs.

## 2) Comptes d'immobilisations

### ● 20. Immobilisations incorporelles

Logiciels, clientèle.

### ● 21. Immobilisations corporelles

Biens dont la durée de vie dépasse le cadre d'un seul exercice, dépenses qui ont pour objet de donner une nouvelle vie à des biens immobilisés, enregistrées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

- ❖ installations techniques,
- ❖ aménagements,
- ❖ matériels informatiques,
- ❖ mobilier,
- ❖ véhicules,
- ❖ gros équipements sportifs.

### ● 22. Immobilisations grevées de droit

Au passif : immobilisation mise à disposition gratuitement.

A l'actif : droit des propriétaires pour la même valeur.

### ● 27. Autres immobilisations financières

- ❖ actions,
- ❖ obligations,
- ❖ prêts au personnel,
- ❖ dépôts, cautions.

### ● 28. Amortissements des immobilisations

Dépréciation des biens des classes 20 et 21, selon leur durée de vie.

Contrepartie de la charge (68).

Viennent en diminution des comptes 20 et 21.

## 3) Comptes de stocks

Stocks de matières premières, approvisionnements, produits finis.

## 4) Comptes de tiers

Clients, fournisseurs, adhérents, personnels, Etat.

### ● 40. Fournisseurs

Factures dues pour des achats de biens, de services, d'immobilisations. Factures non parvenues mais dont on connaît le montant.

### ● 41. Clients

Appelés aussi usagers. Factures émises par l'association.

### ● 42. Personnel

Concerne toutes les opérations liées à la gestion du personnel.

### ● 43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Cotisations dues : URSSAF, ASSEDIC, retraite, prévoyance, mutuelle, etc.

### ● 44. Etat et autres collectivités publiques

Impôts à payer, subventions.

- **45. Associations, fédérations affiliées**

Dettes ou créances (subvention, aide financière, participation...).

- **47. Comptes transitoires**

Appelés aussi comptes d'attente. Il arrive parfois de ne pas pouvoir ventiler une charge ou un produit immédiatement. Si le flux financier apparaît en banque, on l'enregistre en compte d'attente.

- **48. Comptes de régularisation**

Ces comptes sont destinés aux charges et produits à rattacher à l'exercice ou au suivant :

- ❖ charges à étaler (travaux), à constater d'avance (assurance, abonnement presse), à payer (factures non encore reçues mais évaluables),
- ❖ produits à recevoir, à constater d'avance (cotisations, abonnement...).

- **49. Provisions pour dépréciation des comptes de tiers**

Indiquer les sommes dont le recouvrement est douteux. Contrepartie du compte 68. En diminution notamment des comptes 41.

## 5) Comptes financiers

Banques, caisse, valeur mobilière, virements internes, etc.

- **50. VMP**

Valeurs mobilières de placement : FCP, SICAV, actions, obligations...

- **51. Banques**

Banques, établissements financiers, compte courant, chèques postaux.

- **53. Caisse**

Caisse, espèces.

- **58. Virements internes**

A utiliser pour les virements de compte à compte ou pour les transferts caisse/banque.

- **59. Provision pour dépréciation des compte financiers**

Moins values potentielles sur les VMP. Contrepartie du compte 68, en diminution des comptes 50. Toutes les dépenses de fonctionnement.

## II – COMPTES DE RESULTAT 6 ET 7

Toutes les dépenses de fonctionnement.

## 6) Charges

- **60. Achat de matières consommables**

Matières, fournitures, petit matériel (eau, électricité, gaz, produits d'entretien, fournitures de bureau, carburants, etc.).

- **61. Services extérieurs**

Locations, charges locatives et de copropriété, entretiens et réparations des biens, maintenance, primes d'assurance, études et recherches, documentation, frais de colloques, séminaires, conférences...

- **62. Autres services extérieurs**

Personnel intérimaire ou extérieur à l'association, honoraires, frais d'actes, publicité, publications, relations publiques, pourboires, dons, médailles, frais de déplacement, voyages, missions, réceptions, frais postaux, téléphone, Internet, services bancaires, cotisations...

- **63. Impôts et taxes**

Taxe sur les salaires, participation des employeurs à la formation professionnelle continue, impôts directs, taxes foncières et d'habitation, droits d'enregistrement et de timbres...

- **64. Charges de personnel**

Rémunérations et charges sociales correspondantes.

- **65. Autres charges de gestion courante**

Notamment : cotisations, subventions de fonctionnement versées, frais sur créances irrécouvrables.

- **66. Charges financières**

Intérêts des emprunts et des dettes, moins values sur cessions de VMP.

- **67. Charges exceptionnelles**

Celles qui n'entrent pas dans la gestion normale et courante (pénalités, libéralités, pertes diverses et charges sur exercices antérieurs..).

- **68. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Amortissement : constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un bien immobilisé (mobilier, matériel, véhicule..) résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou toute autre cause.

Provision : constatation comptable des risques et des charges que des événements survenus en cours ou à la fin de chaque année rendent probables quant à leur objet mais dont la réalisation est encore incertaine (grosses réparations, litige/procès, etc.).

## 7) Produits

Toutes les recettes de fonctionnement.

- **70. Ventes**

Ventes de produits finis ou de services, de marchandises (mise à disposition du personnel facturée, locations diverses, ventes de tee-shirt...).

- **71. Productions**

Productions stockées, et variation des stocks.

- **72. Production immobilisée**

En cas de production.

- **74. Subventions d'exploitation**

Appelées aussi subventions de fonctionnement : de l'Etat, des différentes collectivités territoriales.

- **75. Autres produits de gestion courante**

Cotisations des membres (756), collectes, dons, etc.

- **76. Produits financiers**

Revenus des placements.

### ● 77. Produits exceptionnels

Ceux qui n'entrent pas dans la gestion normale et courante (dons à caractère exceptionnel, profits divers et produits sur exercices antérieurs...).

### 8) Comptes spéciaux

Il s'agit de faire apparaître les contributions volontaires en nature, comme par exemple valoriser le travail des bénévoles, leurs apports en biens ou en services gratuits :

- ❖ heures d'enseignement, d'animations, de secrétariat, de comptabilité,
- ❖ mise à disposition gratuite de locaux par des collectivités territoriales,
- ❖ fournitures livrées gratuitement,
- ❖ intérêts financiers non réclamés sur des emprunts consentis par des collectivités ou des bienfaiteurs,
- ❖ etc.